

2017-04-19

Lundi, le 19 avril 2017

Séance ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, dix-neuf avril deux mille dix-sept (19-04-17) à vingt-et-une heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 1° Offre d'emploi étudiant ;
- 2° Plan de sécurité civile ;
- 3° SIUCQ (service incendie) ;
- 4° Demandes Défi handicap ;
- 5° Entente pour déneigement Rang 6 Ham-Nord ;
- 6° Vandalisme à l'église ;
- 7° Fermeture définitive d'une portion de la Route 216 (chemin de la Mine) ;
- 8° Demande au Ministère des Transports pour un clignotant rouge à l'intersection de la Route 216, Route 257 et chemin St-Rémi ;
- 9° Représentant pour siéger sur le conseil d'établissement à l'école ;

OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT

201704-079

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Francis Corriveau pour faire la tonte de la pelouse et autres travaux pendant la période estivale 2017.

Adoptée

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien doit élaborer un plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Toni Marcotte, préventionniste de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts a été mandaté pour l'élaboration du plan de sécurité civile ;

201704-080

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité des membres

QUE la Municipalité de Saint-Adrien nomme les personnes responsables pour chaque tâche décrite dans le plan de sécurité civile, soit :

Maryse Ducharme (dg) : Mandat du coordonnateur municipal de sécurité civile ;

Mandat du responsable de la mission administration ;

Pierre Therrien (maire) : Mandat du responsable de la mission communication ;

Claude Blain (conseiller) : Mandat du responsable de la mission Services aux sinistrés ;
Tous les conseillers et employés municipaux

Claude Dupont (conseiller) : Mandat du responsable de la mission Services techniques ;
Tous les conseillers et employés municipaux

Claude St-Cyr (conseiller) : Mandat du responsable de la mission Transports ;
Adrien Gagnon (conseiller)
Tous les conseillers et employés municipaux

Adoptée

SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CENTRE-DU-QUEBEC (SIUCQ)

CONSIDÉRENT QUE la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts est desservi par cet organisme en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU' il coûterait 1,10 \$ par habitant à la Municipalité de Saint-Adrien pour adhérer à ce service, soit 563,20 \$ pour l'année 2017 ;

201704-081

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte d'être desservi par le SIUCQ sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

DEMANDE DÉFI HANDICAP – ACTIVITÉS ESTIVALES DANS LES OTJ

Les membres du conseil ont pris la décision de ne pas contribuer financièrement cette année aux activités estivales dans les OTJ.

**DEMANDE DÉFI HANDICAP –
APPUI FINANCIER POUR LE BRUNCH**

201704-082

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien contribue financièrement pour un montant de 101 \$ au troisième brunch printanier de Défi Handicap des Sources.

Adoptée

ENTENTE POUR DÉNEIGEMENT RANG 6 HAM-NORD

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour la fourniture de service relative à l'entretien d'hiver du Rang 6 est terminée ;

CONSIDÉRANT QUE notre réseau routier à déneiger est rendu trop volumineux pour un seul camion à la campagne ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Nord propose d'ajouter à son parcours de déneigement la totalité du 3^e Rang de notre territoire, soit à partir de la limite de Ham-Nord jusqu'à l'intersection du Chemin St-Rémi d'une longueur de 3,6 km et ce, aux frais de la Municipalité de Ham-Nord ;

CONSIDÉRANT QU' en contrepartie la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à déneiger le Rang 6 de la Municipalité de Ham-Nord sur une longueur de 2,4 km ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Nord s'engage à fournir à leur frais le souffleur au besoin, et ce, à la demande de la Municipalité de Saint-Adrien ;

201704-083

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte en échange du déneigement de ce tronçon de 3,6 km d'assumer les coûts du déneigement du 6^e Rang sur le territoire de la Municipalité de Ham-Nord d'une longueur de 2,4 km.

Cette entente aura une durée de trois (3) ans soit : pour la saison 2017-2018 ; pour la saison 2018-2019 et 2019-2020.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme sont autorisés à signer la présente entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien.

Adoptée

VANDALISME À L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs vitres ont été brisées à l'église ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de vinyle a été endommagé par la chute de glace ;

201704-084

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à l'entreprise Rénovation Guy Chaperon d'effectuer les réparations à l'église.

Adoptée

FERMETURE DÉFINITIVE D'UNE PORTION DE LA ROUTE 216 (CHEMIN DE LA MINE)

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés dans le dossier ont reçu une lettre le 16 février dernier les invitant à une rencontre expliquant la procédure pour la fermeture définitive d'une portion de l'ancienne Route 216 (chemin de la Mine) ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont reçu un rappel pour la rencontre du 4 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) propriétaires se sont présentés, soit : Ferme Stelica représentée par messieurs Yvon et Stéphane Richer de même qu'un représentant de la Succession Gabrielle Belisle ;

CONSIDÉRANT les discussions qui se sont tenues en cette soirée du 4 avril 2017 au Centre communautaire ; il a été convenu de fermer définitivement la portion de l'ancienne Route 216 (chemin de la Mine) et la notarié en faveur de Ferme Stelica.

Ces derniers s'engagent à fournir (sur le même contrat notarié) une servitude perpétuelle de ladite portion de la route aux propriétaires concernés, soit : monsieur Patrick Fournier, monsieur Réginald Richer et Succession Gabrielle Belisle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à installer une barrière au début de la portion de la route fermée et à remettre une clé à : Ferme Stelica, monsieur Patrick Fournier, monsieur Réginald Richer et Succession Gabrielle Belisle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage également à payer tous les frais de localisation, d'arpentage et de notaire.

Qu'une copie du contrat notarié soit remise à chaque propriétaires concernés, soit : Ferme Stelica, monsieur Patrick Fournier, monsieur Réginald Richer et Succession Gabrielle Belisle ;

201704-085

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'officier municipal, Luc Lefrançois à enclencher les procédures pour la fermeture définitive d'une portion de l'ancienne Route 216 (chemin de la Mine).

Adoptée

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR UN CLIGNOTANT ROUGE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 216, ROUTE 257 ET CHEMIN ST-RÉMI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a reçu plusieurs plaintes concernant la vitesse à cette intersection ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes à l'effet que les véhicules n'arrêtent pas à l'intersection ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité craint pour la sécurité des usagers ;

201704-086

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande au Ministère des Transports d'installer un clignotant rouge à l'intersection de la Route 216, de la Route 257 et du Chemin St-Rémi pour la sécurité des usagers.

Adoptée

REPRÉSENTANT POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

201704-087

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien nomme le conseiller, Claude St-Cyr pour représenter la municipalité sur le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201704-088

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

